

TIMELY

MULTIDISCIPLINARY

RELEVANT



Marie Skłodowska-Curie Actions

**Réseaux de formation initiale et doctorale :
Conseils pour la rédaction**

EXCELLENT

COHERENT

INNOVATIVE

POINTS D'ATTENTION DEPUIS LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2016/2017

- ✓ La question de genre dans ses 3 aspects : dans le projet de recherche en lui-même, dans la formation donnée aux chercheurs, dans la composition du consortium et des comités
- ✓ Le respect des principes de la charte et du code (HRS4R) et les questions d'intégrité dans la recherche
- ✓ Une modification du « template » avec un découpage des parties B et une séparation des activités de dissemination et de communication
- ✓ La règle des 40 % pour les EID et l'obligation d'une mobilité intersectorielle et transnationale

LES CHANGEMENTS DANS LE GUIDE FOR APPLICANT

- ✓ Une institution du secteur académique qui a transféré le droit de délivrer le doctorat à un regroupement d'institutions auquel elle appartient peut participer en tant que bénéficiaire, et compte comme une institution pouvant délivrer le doctorat (page 9 avec l'exemple de la France et des COMUE)
- ✓ P.11 : introduction d'une flexibilité si une partie des actions sont mises en œuvre par une entité « liée au bénéficiaire » avec un exemple.
- ✓ P.17 et 22 : précisions concernant la participation des réfugiés
- ✓ P.19 et 22 : précisions sur l'open science, l'open access et l'open data

LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2016/2017

AMENDE

- ✓ P.5-6 : clarification sur la participation par défaut au partage des données de la recherche avec une avec la possibilité d'opter contre
- ✓ P.55: règles d'éligibilité pour les EJD. Pour être éligible un consortium doit être composé au minimum de 3 partenaires en mesure de délivrer un doctorat. Un établissement ayant transféré la délivrance du doctorat est éligible pour atteindre ce minimum
- ✓ P.55 : règles d'éligibilité pour les EID. Pour être éligible un consortium doit être composé au minimum d'une institution du secteur académique, et d'une institution du secteur non académique. Si aucune des institutions académiques ne peut délivrer de doctorat, une université ou un groupe d'institutions(Comue) en capacité de délivrer le doctorat doit être associé(e) au projet en tant qu'organisation partenaire

LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2016/2017

AMENDE

- ✓ P.56 : pas plus de 40 % de la contribution demandée ne peut être allouée à des bénéficiaires dans le même pays (Une alerte a été demandée)
- ✓ P.57 : plus de flexibilité pour la mise en œuvre des projets avec la reconnaissance de nos UMR. Si cela est nécessaire pour la mise en œuvre de l'action, les institutions bénéficiaires peuvent faire appel à des entités ayant un lien légal ou financier pour mettre en œuvre certaines actions. Cette implication doit être décrite clairement dans la proposition et sera évaluée

CRITÈRE 1 : EXCELLENCE (1/2)

1. Programme de formation

- ✓ Proposer un programme innovant, crédible, pertinent, opportun, original, adéquat, solide avec des aspects inter/multidisciplinaires et intersectoriels
- ✓ Choisir des méthodologies et des approches adaptées et crédibles
- ✓ Proposer un bon équilibre entre les formations, ateliers et réunions pour le réseau, les formations sur site et les « *secondments* »
- ✓ Offrir un éventail de formations : compétences scientifiques, transférables, complémentaires
- ✓ Démontrer une participation active de tous les organismes (académiques et non-académiques)
- ✓ Souligner l'exposition des doctorants aux différents environnements de recherche
- ✓ Décrire les plans personnels de formation et les plans de carrière des doctorants
- ✓ Penser à des arrangements pratiques : cours en ligne, flexibilité en fonction des besoins des ESR et du développement du projet, etc.
- ✓ Montrer la valeur ajoutée pour la formation doctorale en Europe

CRITÈRE 1 : EXCELLENCE (2/2)

2. Supervision

- ✓ Mettre en exergue la qualité des superviseurs, leurs compétences et connaissances du domaine de recherche et pour l'encadrement et la formation de doctorants
- ✓ Souligner l'implication des participants du secteur non-académique
- ✓ Indiquer la participation des ESR au « *Supervisory Board* »
- ✓ Créer des indicateurs afin de suivre la formation du doctorant

3. Membres du consortium

- ✓ Proposer un consortium cohérent, complémentaire et de qualité
- ✓ Souligner les collaborations existantes entre les participants, l'exploitation des synergies et la création de nouvelles interactions entre les participants
- ✓ Démontrer l'implication des participants dans les différents WP et leur capacité à mener à bien leurs activités

CRITÈRE 2 : IMPACT (1/2)

1. Plan de carrière des ESR

- ✓ Acquérir des compétences complémentaires pour le secteur public et le secteur privé
- ✓ Offrir de nouvelles perspectives de carrière dans les deux secteurs
- ✓ Accéder à une formation de recherche variée avec des experts de différentes disciplines
- ✓ Donner l'opportunité de travailler avec des cultures scientifiques différentes (« *secondments* »)
- ✓ Former des ESR qui puissent à la fois travailler dans le public et le privé mais également créer leur propre entreprise

2. Consortium

- ✓ Garantir une coordination optimale avec une reconnaissance mutuelle entre les participants
- ✓ Montrer le lien entre la recherche fondamentale et l'intérêt/les activités des partenaires non académiques
- ✓ Souligner la complémentarité des partenaires non-académiques entre eux

CRITÈRE 2 : IMPACT (2/2)

3. Dissémination des résultats & Communication

- ✓ Détailler une stratégie adéquate, originale, solide, réaliste, planifiée, efficace
- ✓ Montrer comment les résultats seront exploités
- ✓ Indiquer les techniques de dissémination : réunions scientifiques, publications, ateliers, site internet, etc.
- ✓ Proposer des plans de communication à la fois au niveau local et au sein du réseau
- ✓ Désigner des indicateurs pour calculer l'impact des activités de communication

4. Retombées

- ✓ Encourager des collaborations à long terme et renforcer les réseaux existants
- ✓ Montrer l'utilité des « *secondments* » pour créer de nouveaux contacts
- ✓ Renforcer la formation doctorale au niveau européen
- ✓ Souligner la contribution significative du secteur non-académique via la formation en technologie mais aussi en compétences transférables et complémentaires
- ✓ Donner des exemples : transfert de bonnes pratiques, formation étendue à des doctorants financés par d'autres projets, etc.

5. Propriété intellectuelle

- ✓ Exploiter les droits de propriété intellectuelle de façon adéquate
- ✓ Impliquer les ESR dans les procédures en complément à leur formation sur la PI

CRITÈRE 3 : MISE EN ŒUVRE (1/3)

1. Plan de travail (work plan) :

- ✓ Rédiger un projet structuré, faisable, crédible, cohérent, équilibré et de qualité

2. Tâches (work packages) :

- ✓ Articuler les différentes tâches de façon appropriée en tenant compte des capacités techniques de chaque participant
- ✓ Engagement de tous les participants dans les différents WP
- ✓ Préciser la répartition des tâches et des ressources ainsi que la responsabilité de chacun

3. Etapes (milestones) & objectifs (deliverables) : Décrire les étapes et les objectifs de façon détaillée, organisée, réaliste et qui répondent aux attentes du programme doctoral

4. Projets individuels des ESR :

- ✓ Décrire les projets individuels des ESR en lien avec les besoins du programme doctoral (« *secondments* », objectifs, résultats attendus)
- ✓ Détailler les procédures de suivi et d'évaluation

5. Propriété intellectuelle : Tenir compte des problèmes liés à la propriété intellectuelle (ex : bénéficier d'un expert dédié à ces questions, etc.)

CRITÈRE 3 : MISE EN ŒUVRE (2/3)

6. Risques (risks) :

- ✓ Evaluer les risques qui pourraient nuire au programme et aux projets individuels
- ✓ Prévoir des mesures correctives appropriées, voire des plans B

7. Recrutement :

- ✓ Etablir une procédure de recrutement en accord avec les procédures européennes (art.32)
- ✓ Décrire les critères et indicateurs de sélection
- ✓ Inclure l'égalité des genres (« *gender balance* »)
- ✓ Penser à des alternatives dans le cas d'échec de recrutement ou à des solutions pour des ESR avec une famille (besoin d'un congé maternité, d'horaires flexibles, etc.).

8. Participants du consortium (participating organisations) :

- ✓ Souligner leurs compétences et expertises dans le domaine de recherche, leur visibilité à l'international
- ✓ Indiquer qu'ils disposent des infrastructures et ressources adéquates
- ✓ Démontrer la complémentarité et les synergies entre les participants : académiques/non-académiques et bénéficiaires/partenaires
- ✓ Montrer l'engagement de l'ensemble des participants

CRITÈRE 3 : MISE EN ŒUVRE (3/3)

9. « *Supervisory Board* » :

- ✓ Indiquer les critères de sélection
- ✓ Définir les rôles et responsabilités de chacun
- ✓ Faciliter le respect de l'équilibre des genres
- ✓ Inclure des membres du secteur privé et des représentants des ESR

10. Programme doctoral :

- ✓ Etablir un programme structuré avec une gestion transparente et adéquate
- ✓ Penser à des stratégies qui pourraient avantager la candidature : recruter un manager de projet, disposer d'un comité de conseils externe pour la formation, etc.
- ✓ Démontrer l'implication du secteur privé dans la gestion du projet
- ✓ Exploiter les expertises complémentaires afin d'avoir des activités de formation interdisciplinaires

11. Gestion des ressources financières : Opter pour une gestion appropriée et efficace